



## POURQUOI FAIRE UN DON PLANIFIÉ?

L'Église catholique est au cœur des événements marquants de nos vies : l'accueil d'un nouveau-né dans la famille chrétienne, l'union de notre vie à un être aimé, le réconfort dans la maladie, l'accompagnement et les prières lors de la perte d'un proche. Au quotidien, l'Église offre de l'accompagnement et le soutien dans le cheminement de foi, des fêtes liturgiques significatives, des rencontres « transformantes ». Et encore plus !

Sans les ressources financières, nous ne pourrions poursuivre ce ministère pour vous et pour les générations futures. Avec le Programme de dons planifiés, vous pouvez donner à ce qui vous tient le plus à cœur et aux besoins les plus urgents.

## POURQUOI LE DON D' ACTIONS?

### Avantages pour vous :

- Vous recevez un reçu d'impôt pour la valeur totale des actions cotées en bourse que vous donnez ;
- Vous ne payez pas d'impôt sur le gain en capital résultant de la disposition des actions

### Avantages pour l'Église :

- Les actions peuvent être conservées ou vendues pour générer des fonds ;
- Les produits de la vente fournissent des fonds nécessaires pour le financement des activités

*Avant de faire un don, nous recommandons aux donateurs de s'informer auprès d'un professionnel indépendant sur les conséquences financières, fiscales et légales de leur don.*

### **Comment faire un don d'actions cotées en bourse :**

*Veillez compléter la Lettre de directives pour un don d'actions qui peut être téléchargée du site web de l'Archidiocèse : [www.catholiqueottawa.ca](http://www.catholiqueottawa.ca)*

*Pour de plus amples renseignements sur le don d'actions cotées en bourse, veuillez consulter la section Dons planifiés du site web [www.catholiqueottawa.ca](http://www.catholiqueottawa.ca) ou contactez :*

#### **À la paroisse :**

- votre curé, ou
- le coordonnateur du Programme des dons planifiés de la paroisse

#### **À l'Archidiocèse :**

*Bureau de développement  
[dev@archottawa.ca](mailto:dev@archottawa.ca)  
Tél.: 613.738.5025, poste 235*



613.738.5025 [www.catholiqueottawa.ca](http://www.catholiqueottawa.ca)  
1247 PLACE KILBORN, OTTAWA, ONTARIO K1H 6K9

Octobre 2013

# DON D' ACTIONS COTÉES EN BOURSE

## DES AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE DONATEUR



**Un programme de dons planifiés  
pour les catholiques**

*...en appréciation pour le don de la foi  
...un don pour l'avenir de la foi*

## Exemple (don d'un montant au-delà de 200 \$)

	DON EN ARGENT	DON D' ACTIONS COTÉES EN BOURSE
DON	20 000 \$	20 000 \$ *
CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE DON	9 200 \$	9 200 \$
ÉCONOMIE D'IMPÔT SUR LE GAIN EN CAPITAL (JUSQU'À ENVIRON 23% DU GAIN)	-	2 300 \$
RÉDUCTION TOTALE D'IMPÔT	9 200 \$	11 500 \$
COÛT NET DU DON	10 800 \$	8 500 \$

\*Supposant une valeur d'actions cotées en bourse de 20 000 \$ et un coût de base de 10 000 \$

Le type de don de charité fait à l'Église peut avoir un impact sur l'impôt d'un particulier. Une façon de faire un don qui apporte des avantages supplémentaires au donateur est le don d'actions cotées en bourse dont la valeur marchande est plus élevée que le coût.

La majorité des dons offre un crédit d'impôt au donateur et permet donc au donateur de déclarer des crédits d'impôt non remboursables sur sa déclaration de revenu. Le crédit peut réduire les impôts d'un particulier jusqu'à 46 % de la valeur du don.

### REÇU AUX FINS D'IMPÔT IMMÉDIAT SUR LA VALEUR TOTALE DES ACTIONS ET AUCUN IMPÔT SUR LE GAIN EN CAPITAL

Un donateur peut tirer un avantage supplémentaire avec un don d'actions cotées en bourse. L'individu reçoit un reçu aux fins d'impôt pour la pleine valeur des actions et il n'y a pas d'impôt sur le gain en capital. Ainsi, en plus du crédit d'impôt d'environ 46 % de la valeur des actions qui sont données, le donateur ne paye

aucun impôt sur le gain en capital provenant de son don. Cet avantage d'impôt supplémentaire peut s'élever à environ 23 % du gain.

Un don d'actions cotées en bourse dont la valeur est accrue devient encore plus attrayant, car il offre cette réduction d'impôt supplémentaire. Pour tirer avantage de cette réduction d'impôt supplémentaire, les actions cotées en bourse doivent être remises à l'Église. L'exemption sur le gain en capital ne s'applique pas lorsque les actions sont vendues et que les produits de la vente sont remis comme un don.

C'est une excellente façon de contribuer à l'Église et de maximiser les réductions d'impôt suite à un don.



## COMMENT UN DON D' ACTIONS COTÉES EN BOURSE PEUT-IL AIDER VOTRE ÉGLISE?

### Au niveau paroissial :

- Permettre à la paroisse de continuer d'agir comme un point de convergence pour la communauté
- Fournir d'importants services ministériels pour les générations futures
- Embaucher du personnel pour les activités pastorales (par ex. : ministère auprès des jeunes et préparation sacramentelle)
- Aider à payer les coûts de réparation et de l'entretien des bâtiments vieillissants
- Financer des projets d'agrandissement ou de construction selon les besoins

### Au niveau diocésain :

- Recruter et former les candidats à la prêtrise (séminaristes)
- Soutenir la formation continue des prêtres
- Former et soutenir les ministères et les bureaux diocésains incluant le diaconat permanent, la formation des laïques, le ministère auprès de la jeunesse et de la famille, les soins pastoraux en milieu hospitalier ou de soins de longue durée
- Soutenir les prêtres à la retraite et les prêtres infirmes